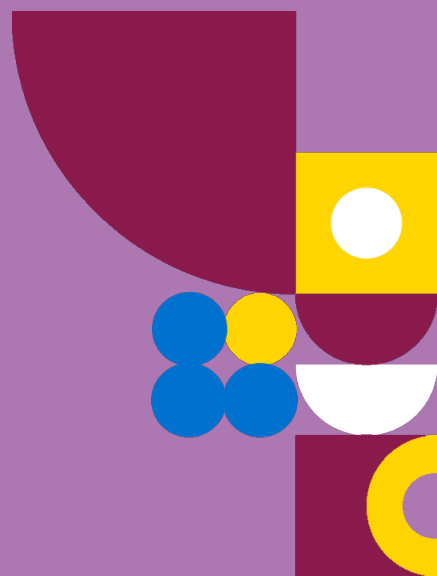


**Norme du
fichier déclaratif
pour les diffuseurs
d'œuvres et les
tiers habilités
conventionnés
2022**



08/10/2018 - version 1 - initiale des DOE
08/10/2018 - version 2 - compléments FG
15/10/2018 - version 3 - corrections mineures
17/10/2018 - version 4 - intégration des DCA
11/12/2018 - version 5 - intégration distinction annuelle/trimestrielle + séquençement
09/07/2019 - version 6 - précisions et compléments d'information
05/07/2021 - version 7 - ajout des types d'annexe pour les OVV
11/01/2022 - version 8 - mise en forme du document et informations complémentaires

TABLE DES MATIERES

Généralités	3
Description des besoins « type de cotisant »	4
Séquençement des lignes et codes enregistrements	5
Séquençement et règles particulières liées au fichier pour les déclarations trimestrielles ..	5
Séquençement et règles particulières liées au fichier pour les déclarations annuelles	6
Structure des enregistrements	Erreur ! Signet non défini.
Informations et légendes.....	7
Structure et format d'un enregistrement diffuseur	8
Structure et format d'enregistrement Auteur	9
Structure et format de l'enregistrement de fin de fichier	11
Gestion des anomalies de dépôt	Erreur ! Signet non défini.
Typologies de contrôles opérés sur le fichier	12
Glossaire des anomalies sur fichiers déposés	Erreur ! Signet non défini.

Généralités

Le format d'échange est un format dit « à plat » avec les caractéristiques suivantes :

- **délimiteur d'enregistrement** : saut de ligne (LF ou CRLF). Le délimiteur doit être l'un ou l'autre de façon exclusive ;
- **délimiteur de rubriques** : aucun ;
- **encodage** : ISO-8859-1 ou ISO-8859-15, Windows-1252 accepté. **L'encodage UTF-8 est interdit** ;
- ci-après sur fond blanc l'ensemble des **caractères autorisés** :

ISO-8859-1																
	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF
0x	Caractères interdits															
1x	Caractères interdits															
2x		!	"	#	\$	%	&	'	()	*	+	,	-	.	/
3x	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	:	;	<	=	>	?
4x	@	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
5x	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	[\]	^	_
6x		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
7x	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	{		}	~	
8x	Caractères interdits															
9x	Caractères interdits															
Ax		ı	ç	£	¤	¥	¦	§	¨	©	ª	«	¬		®	¯
Bx	°	±	²	³	´	µ	¶	·	¸	¹	º	»	¼	½	¾	¿
Cx	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Æ	Ç	È	É	Ê	Ë	Ì	Í	Î	Ï
Dx	Ð	Ñ	Ò	Ó	Ô	Õ	Ö	×	Ø	Ù	Ú	Û	Ü	Ý	Þ	ß
Ex	à	á	â	ã	ä	å	æ	ç	è	é	ê	ë	ì	í	î	ï
Fx	ð	ñ	ò	ó	ô	õ	ö	÷	ø	ù	ú	û	ü	ý	þ	ÿ



Bon à savoir

Les caractères interdits sont donnés à titre d'exemple. La liste des caractères autorisés est quant à elle exhaustive. Tout caractère non présent dans la liste des caractères autorisés est donc à considérer comme interdit.

Description des besoins « type de cotisant »

		DONNEES INDIVIDUELLES	RECOUVREMENT PRECOMPTE	RECOUVREMENT CONTRIBUTIONS DIFFUSEURS
Diffuseur d'œuvres (DOE)				
1	Assujetti au précompte	AA	X	X
2	Dispensé de précompte (BNC)	AA		X
3	Non-résident fiscal (BNC)			X
4	Héritier Ayant droit (BNC)			X
6	Droit d'utilisation Photographique	ENTITEE		X
5	Mandat Diffuseur 1,10% (BNC)			X
7	Droit d'exploitation Photographique	AA	X	
8	Droit de prêt d'œuvres bibliothèque	AA	X	
9	Droit de reprographie d'œuvres bibliothèque	AA	X	
Tiers Habilités Conventionnés (THC)				
5	Mandat Diffuseur 1,10% OGC			X
A	Mandat Précompte seul OGC	AA	X	
B	Mandat Dispense Précompte seul OGC	AA		
Diffuseur Commerçant d'art (DCA)				
C	DCA Dispensé	AA		X
D	DCA Non-résident fiscal			X
E	DCA Héritier Ayant droit			X
F	DCA Œuvre du domaine Public			X
H	OVV Dispensé	AA		X
I	OVV Non-résident fiscal			X
J	OVV Héritier Ayant droit			X
K	OVV Œuvre du domaine Public			X

Séquencement des lignes et codes enregistrements

Un fichier est composé de lignes d'enregistrements.

3 types de lignes d'enregistrements :

- enregistrements diffuseur ;
- enregistrements artiste-auteur ;
- enregistrements de fin de fichier.

Les codes enregistrements (1^{er} caractère de chaque ligne) permettent d'identifier si le fichier déposé correspond à une déclaration trimestrielle ou annuelle.

Une ligne enregistrement diffuseur est suivie de 0 à n lignes enregistrements artiste-auteur.

Le fichier ne peut contenir qu'une seule ligne de fin de fichier et un seul code fin de fichier (F-.....).

Séquencement et règles particulières liées au fichier pour les déclarations trimestrielles

- 1 seule ligne d'enregistrement diffuseur est attendue dans le fichier pour une déclaration trimestrielle. Le fichier déposé pour une déclaration trimestrielle ne peut pas contenir plusieurs trimestres différents (1 fichier = 1 déclaration trimestrielle).
- Le code enregistrement diffuseur est égal à 1 pour une déclaration trimestrielle.
- Le code enregistrement artiste-auteur est égal à 2 pour une déclaration trimestrielle.
- Le code enregistrement fin de fichier commence par « F » et est suivi du nombre d'enregistrements artiste-auteur présents dans le fichier.

Exemple

```
1 puis Enregistrement diffuseur
2 puis Enregistrement auteur
2 puis Enregistrement auteur
2 puis Enregistrement auteur
F 3
```



Bon à savoir

Le code enregistrement de fin de fichier est sur 6 caractères. Donc une déclaration avec 100 lignes auteur devra contenir un code enregistrement sous la forme F 100 et non pas « F100 »

Séquencement et règles particulières liées au fichier pour les déclarations annuelles

- La déclaration annuelle reprend l'ensemble des déclarations trimestrielles. Elle doit donc être composée de 4 enregistrements diffuseurs et les enregistrements artiste-auteurs qui les accompagnent.
- Le code enregistrement diffuseur est égal à **3 pour une déclaration annuelle. Pour les diffuseurs commerçants d'art et opérateurs de ventes volontaires, le code enregistrement est obligatoirement 3 car seule une déclaration annuelle est attendue.**
- Le code enregistrement fin de fichier conserve le même format. Attention, il ne doit comptabiliser que les lignes enregistrements artiste-auteur pour la totalité du fichier. Un fichier déposé pour une déclaration annuelle ne comporte qu'un seul et unique code enregistrement de fin de fichier.

Exemple

3 puis Enregistrement diffuseur pour le premier trimestre
4 puis Enregistrement auteur
4 puis Enregistrement auteur
3 puis Enregistrement diffuseur pour le deuxième trimestre
4 puis Enregistrement auteur
4 puis Enregistrement auteur
3 puis Enregistrement diffuseur pour le troisième trimestre
4 puis Enregistrement auteur
4 puis Enregistrement auteur
3 puis Enregistrement diffuseur pour le quatrième trimestre
4 puis Enregistrement auteur
4 puis Enregistrement auteur
F 8



Bon à savoir

Tant que la date d'échéance déclarative n'est pas atteinte, les fichiers sont déposés en mode « annule et remplace » du précédent, donc chaque nouvel envoi reprend :

- le nouveau montant global du au titre de la période par le déclarant,
- l'ensemble des déclarations individuelles des artistes-auteurs pour la période,
- une déclaration post échéance est une déclaration complémentaire (différentiel).

Structure des enregistrements

Informations et légendes

- **Position** : correspond à la position du premier caractère de la rubrique
- **Longueur** : correspond au nombre de caractères de la rubrique. Pour les rubriques accueillant des valeurs numériques, il conviendra d'inscrire les nombres en fin de rubrique. Par exemple « 100.55 » et non pas « 100.55 »
- **Formats**

Format	Abréviation	Information
Alphanumérique	AN	Cf la liste des caractères autorisés.
Numérique	N	Le séparateur décimal à favoriser est le point (.). La virgule reste tolérée.
Date	D	Le format attendu est JJMMAAAA (jour, mois, année).

- **Caractère de la rubrique**

Caractère de la rubrique	Abréviation	Information
Obligatoire	O	La rubrique doit être obligatoirement valorisée. Une valeur vide n'est pas tolérée.
Facultatif	F	La rubrique peut être valorisée ou pas. La longueur de la rubrique devra cependant être respectée avec des espaces vides.
Dépendant	D	Le caractère obligatoire de la rubrique dépend de certains critères décrits dans la colonne « Commentaire ».

- **Code postal** : Le code postal doit être sur 5 caractères numériques. Concernant les adresses à l'étranger, la branche recouvrement utilise la norme administrative Française issu de l'INSEE pour les "codes de pays étranger". Ce code pays est enregistré dans le champ "Code postal" (norme : <https://www.insee.fr/fr/information/2028273>). Les codes postaux étrangers, eux, sont stockés dans le champs "complément d'adresse".
- **Ville** : La ville ne peut pas contenir de chiffres dans la première série de caractère. Exemple : « PARIS18eme » sera rejeté contrairement à « PARIS 18eme ».

Structure et format d'un enregistrement diffuseur

Description de la rubrique	Position	Longueur	Format	Caractère de la rubrique	Commentaire
Code enregistrement	1	1	AN	O	Valeur « 1 » pour une déclaration trimestrielle Valeur « 3 » pour une déclaration de régularisation annuelle. Un fichier de déclaration annuelle contient plusieurs lignes d'enregistrements Diffuseurs commençant par « 3 » qui correspondent à chacun des trimestres Pour les DCA et <i>les OVV</i> valeur « 3 » obligatoire (pas de déclaration trimestrielle pour les DCA)
N° Agessa ou MDA	2	6	N	F	
Raison sociale du diffuseur	8	150	AN	F	
Siret	158	14	AN	D	SIRET 14 positions ou RNA W+ 9 positions
Exercice financier	172	4	N	O	AAAA
Trimestre	176	1	N	O	{1, 2, 3, 4} Valeur « 4 » pour les DCA et <i>les OVV</i> qui ne procèdent qu'à une unique déclaration annuelle.
Total assiette de cotisation de Sécurité Sociale déplafonnée	177	9	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total cotisation vieillesse déplafonnée	186	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total assiette CSG et CRDS	194	9	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total CSG	203	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total CRDS	211	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total assiette contribution diffuseur	219	9	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE, DCA) Interdit pour les OVV
Total contribution diffuseur	228	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total Formation Professionnelle déplafonnée auteur	236	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total Formation Professionnelle diffuseur	244	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total cotisation maladie déplafonnée	252	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total assiette de cotisation de Sécurité Sociale plafonnée	260	9	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
Total cotisation vieillesse plafonnée	269	8	N	O	Obligatoire pour toutes catégories (THC, DOE)
DOE/THC Total des Rémunération Brute Précomptée	277	12	N	D	Obligatoire pour les DOE et les THC Interdit pour les DCA <i>et les OVV</i>
DOE/THC Total des Rémunération Brute BNC	289	12	N	D	Obligatoire pour les DOE et les THC Interdit pour les DCA <i>et les OVV</i>
DCA Total chiffre d'affaire	301	12	N	D	Obligatoire pour les DCA Interdit pour les DOE, les THC <i>et les OVV</i>

DCA Total Commission	313	12	N	D	Obligatoire pour les OVV Interdit pour les DOE et, les THC et les DCA
Version de norme	325	8	AN	O	Valeur « DIF-19.2 »

Structure et format d'enregistrement Auteur

Description de la rubrique	Position	Longueur	Format	Caractère de la rubrique	Commentaire
Code enregistrement	1	1	AN	O	Valeur « 2 » pour une déclaration trimestrielle Valeur « 4 » pour une déclaration de régularisation annuelle Uniquement la valeur « 4 » pour les DCA et les OVV
Type de cotisant	2	1	AN	O	Valeur 1 = DOE AA Assujetti 2 = DOE AA Dispensé 3 = DOE Non résidents fiscaux 4 = DOE Ayant-droit 6 = DOE Droits d'utilisation photo 7 = DOE AA Droits d'exploitation photo 8 = DOE AA Droit de prêt livre 9 = DOE AA Droit de reprographie livre 5 = THC/DOE Contribution diffuseur seule A = THC AA Mandat Assujetti B = THC AA Mandat Dispensé C = DCA AA Dispensé D = DCA Non résidents fiscaux E = DCA Ayant droit F = DCA Œuvres du domaine Public H = OVV AA Dispensé I = OVV Non résidents fiscaux J = OVV Ayant droit K = OVV Œuvres du domaine Public
Numéro de sécurité Sociale	3	13	N	F	Facultatif
Clé de contrôle du numéro de sécurité sociale	16	2	N	F	Facultatif
Nom	18	50	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 6, 7, 8, 9, A, B, C, H Facultatif pour les types 3, 4, 5, D, E, F, I, J, K
Prénom	68	30	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 7, 8, 9, A, B, C, H Facultatif pour les types 3, 4, 6, 5, D, E, F, I, J, K
Nom d'usage	98	50	AN	F	Facultatif
Pseudonyme	148	50	AN	F	Facultatif
Nom courrier	198	50	AN	F	Facultatif
Adresse	248	30	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 6, 7, 8, 9, A, B, C, H Facultatif pour les types 3, 4, 5, D, E, F, I, J, K
Complément d'adresse	278	30	AN	F	Facultatif
Code postal	308	5	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 6, 7, 8, 9, A, B, C, H Facultatif pour les types 3, 4, 5, D, E, F, I, J, K
Ville	313	25	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 6, 7, 8, 9, A, B, C, H Facultatif pour les types 3, 4, 5, D, E, F, I, J, K
Pays	338	25	AN	F	Facultatif

Date de naissance	363	8	D	F	
Date de décès	371	8	D	F	
Nature de l'activité de l'auteur	379	150	AN	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 7, 8, 9, A, B, C, H
Assiette cotisation de Sécurité sociale déplafonnée	529	12	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Cotisation vieillesse déplafonnée	541	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Assiette CSG et CRDS	552	12	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Montant CSG	564	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Montant CRDS	575	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Assiette contribution diffuseur	586	12	N	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 5, C, D, E, F Interdit pour les types 7, 8, 9, A, B, H, I, J, K
Montant contribution diffuseur	598	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 5, C, D, E, F Interdit pour les types 7, 8, 9, A, B, H, I, J, K
Part de la rémunération excédant 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale	609	12	N	F	Facultatif
Formation Professionnelle déplafonnée auteur	621	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Formation Professionnelle diffuseur	632	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 5, C, D, E, F Interdit pour les types 7, 8, 9, A, B, H, I, J, K
Cotisation maladie déplafonnée	643	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Assiette de cotisation de Sécurité Sociale plafonnée	654	12	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Cotisation vieillesse plafonnée	666	11	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Date de versement	677	8	D	D	Obligatoire pour les types 1, 2, 7, 8, 9, A, B, C, H
N° Siret (ou RNA) de l'individu	685	14	AN	F	Facultatif (Siret sur 14 positions ou RNA sur 10 : W + 9 caractères)
Rémunération Brute Précomptée	699	12	N	D	Obligatoire pour les types 1, 7, 8, 9, A Interdit pour les 2, 3, 4, 6, 5, B, C, D, E, F, H, I, J, K
Rémunération Brute BNC	711	12	N	D	Obligatoire pour les types 2,3, 4, 5, B Interdit pour les types 1, 7, 8, 9, A, C, H, I, J, K
DCA Chiffre d'affaire TTC	723	12	N	D	Obligatoire pour les types C, D, E, F Interdit pour les types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, A, B, H, I, J, K

DCA Commission sur Vente TTC (OVV)	735	12	N	D	Obligatoire pour les types H, I, J, K Interdit pour les types 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, A, B, C, D, E, F
---	-----	----	---	---	---



Bon à savoir

En aucun cas, les positions 699 et 711 peuvent être toutes deux remplies pour un même cotisant. Si la position 699 est renseignée, laissez la position 711 vide. Si la position 711 est renseignée, laissez la position 699 vide.

Structure et format de l'enregistrement de fin de fichier

Description de la rubrique	Position	Longueur	Format	Caractère de la rubrique	Commentaire
Code enregistrement	1	1	AN	O	Indiquez la valeur « F » unique dans chaque fichier
Compteur d'enregistrements Auteurs	2	6	N	O	Indiquez le nombre de lignes Auteurs.

Gestion des anomalies de dépôt

Typologies de contrôles opérés sur le fichier

Voici la terminologie des différents types de contrôles opérés sur les fichiers déposés :

- CST : contrôle de structure
- CCH : contrôle de cohérence
- CSL : contrôle de syntaxe
- SIG : signalement

Contrôles de premier niveau

Les premiers contrôles opérés portent sur la structure du fichier, le respect du rubriquage, de la longueur des rubriques, l'utilisation de caractères interdits, le respect de la cinématique des enregistrements.

Il s'agit donc principalement des contrôles de structures (code CST). Si un contrôle CST rencontre une anomalie, l'ensemble du fichier sera rejeté. Aucune déclaration ne sera acceptée par le système.

Contrôles de second niveau

Ces contrôles concernent principalement la syntaxe du fichier, la vérification des codes enregistrements, des dates, années et trimestres concernés, respect des zones obligatoires, des formats numériques et alphanumériques...

Ces anomalies n'engagent pas forcément un rejet total du fichier déposé.

Si le contrôle remonte une anomalie sur la ligne d'enregistrement Diffuseur, le fichier est rejeté. En revanche, une anomalie CSL sur un enregistrement Auteur entraînera généralement un rejet de l'annexe, pas du fichier au global.

En parallèle, des signalements (code SIG) peuvent être levés sur certains éléments dans le cadre de ces contrôles de second niveau. Ces signalements n'entraînent ni blocage du fichier, ni rejet d'une annexe.

Contrôles de troisième niveau

Ces contrôles portent sur la cohérence des informations renseignées.

Ils portent tout particulièrement sur les rubriques donc le caractère obligatoire dépend d'une valeur saisie dans une autre rubrique.

Par exemple, un Type cotisant 1 implique la saisie d'un revenu précompté. La présence d'une valeur numérique en tant que revenu brut BNC pourra générer une erreur CCH-02 « Zone interdite pour le type de cotisant » et entraînera un rejet du fichier et ses annexes.

Glossaire des anomalies sur fichiers déposés

CODE ERREUR	MOTIF ERREUR	DESCRIPTION / INFO
CST-01	Problème d'encodage du fichier	Votre fichier doit être encodé en ISO-8859-1, ISO-8859-15 ou Windows-1252. L'encodage de fichier en UTF-8 est interdit.
CST-02	Utilisation de caractère(s) interdit(s)	Votre fichier contient des caractères interdits. Consultez le document de référence de la norme de fichier pour y trouver la liste des caractères autorisés. Tout caractère ne figurant pas dans cette liste est un caractère interdit.
CST-03	Structure des enregistrements incorrecte	Votre fichier présente des enregistrements dont la taille ne correspond pas à ce qui est attendu par la norme. Référez-vous au document de référence de la norme pour vérifier le nombre de caractères attendus pour chaque rubrique.
CST-04	Cinématique des enregistrements non respectée	Votre fichier doit respecter l'enchaînement suivant : 1 ligne d'entête suivie de n lignes de détail d'annexes, 1 ligne de fin d'enregistrement. Attention, si votre fichier est un fichier de déclaration annuelle, il ne doit y avoir qu'une seule ligne de fin d'enregistrement qui présente le nombre total d'annexes de votre fichier.
CSL-01	Code d'enregistrement inconnu	Le code enregistrement est le premier caractère de chaque ligne de votre fichier. Les codes enregistrements possibles sont 1 et 2 pour les déclarations trimestrielles, 3 et 4 pour les déclarations annuelles, F pour le code de fin de fichier.
CSL-02	Année incorrecte	Vérifiez l'année présente dans vos lignes d'entête. Celle-ci doit être comprise entre 2019 et l'année courante.
CSL-03	Trimestre incorrect	Vérifiez vos lignes d'entête. Elles présentent certainement un code trimestre erroné. Le code trimestre ne peut être que 1, 2, 3 ou 4.
CSL-04	Montant incorrect	Certains montants présents dans votre fichier ne respectent pas la norme.
CSL-05	Version de norme incorrecte	La version de norme mentionnée dans votre fichier ne correspond pas à la version actuelle. Vérifiez donc la fin de vos lignes d'entête et assurez-vous que le numéro de norme est correctement inscrit.
CSL-06	Type de cotisant inconnu	Vos lignes d'annexes Artistes Auteurs présentent des codes cotisants qui ne sont pas reconnus par la norme. Vérifiez le second caractère de vos lignes de détails Artistes Auteurs. Le document de référence de la norme vous présente tous les codes types cotisants possibles.

CSL-07	Zone obligatoire non renseignée	Vous avez omis de renseigner une rubrique obligatoire dans votre fichier. Les rubriques obligatoires dépendent éventuellement de certains éléments comme le code type cotisant qui requiert certaines informations de manière obligatoire.
CSL-08	Format de la zone incorrect	Vous avez omis de renseigner une zone qui attend au moins un caractère. Cette anomalie concerne les rubriques au format alphanumérique pour lesquelles une donnée est attendue.
CSL-09	Taille de la rubrique non respectée	Une ou plusieurs rubriques de votre fichier ne respectent pas la longueur de caractères demandée par la norme. Le document de référence de la norme vous précise le nombre de caractères attendu sur chaque rubrique.
CSL-10	Date incorrecte	Certaines lignes de votre fichier présentent des formats de date erronés. Le format des rubriques accueillant des dates est JJMMAAAA (jour, mois, année).
CSL-11	Type de caractère non autorisé sur la rubrique	Une ou plusieurs rubriques de votre fichier présentent des caractères qui ne sont pas autorisés. (ex : une rubrique de format numérique dans laquelle serait renseignée une lettre).
CSL-12	Rubrique attendant des chiffres ou espaces uniquement	Une ou plusieurs rubriques n'attendant que des chiffres (ou espaces) ont été valorisées avec d'autres types de caractères.
CSL-13	Format du SIRET/RNA incorrect	Certaines lignes de votre fichier présentent des numéros de SIRET et/ou RNA incorrects. Le SIRET est composé de 14 caractères. Le RNA commence par un W suivi de 9 chiffres.
CCH-01	Zone obligatoire non renseignée	Une rubrique obligatoire n'a pas été valorisée.
CCH-02	Zone interdite pour le type de cotisant	Votre fichier présente pour certains types de cotisants des rubriques qui ne doivent pas être valorisées.
CCH-03	Total d'enregistrements incohérent	Vérifiez le nombre d'annexes Artistes Auteurs présentes dans votre fichier et assurez-vous que ce chiffre corresponde bien à celui précisé dans le code enregistrement de fin de fichier. Attention, les lignes d'entêtes ne doivent donc pas être comptabilisées.
CCH-40	Unicité du trimestre dans la déclaration annuelle non respectée.	Votre fichier semble présenter plusieurs fois le même code trimestre. Vérifiez vos lignes d'entêtes.
CCH-41	Multiplés années de référence dans la déclaration annuelle	Vérifiez vos lignes d'entêtes trimestriels et assurez-vous que l'année renseignée est la même sur chaque ligne d'entête.
CCH-42	Unicité de l'entité déclarée annuellement non respectée.	Votre fichier contient des lignes d'entête qui présentent des numéros de SIRET/RNA différents. Si vous procédez à des déclarations pour différents numéros de SIRET, vous devez préparer un fichier par numéro de SIRET. Assurez-vous donc que votre fichier présente bien le même numéro de SIRET ou RNA sur chaque ligne d'entête.

CCH-43	Ordre chronologique non respecté	Votre fichier doit respecter l'ordre chronologique trimestriel. Votre deuxième trimestre doit par exemple être détaillé après votre premier trimestre
CCH-44	Nombre de trimestres supérieur à quatre	Votre fichier annuel ne peut contenir que 4 lignes d'entête trimestriels maximum. Vérifiez donc le nombre de lignes d'entête présentes dans votre fichier.
SIG-01	Numéro Agessa/MDA incorrect	Vérifiez le numéro Agessa/MDA que vous avez indiqué dans vos lignes d'entêtes diffuseur. (ex : si votre numéro Agessa/MDA est 1234, notez "001234" ou " 1234" pour répondre correctement à la norme)
SIG-02	Zone obligatoire non renseignée	Une rubrique obligatoire n'a pas été valorisée.
SIG-03	La ligne est vide	Votre fichier présente une ligne vide. Il convient de la supprimer.
SIG-04	Numéro de sécurité sociale incorrect	Le numéro de sécurité sociale de l'Artiste Auteur est incorrect. Le numéro de sécurité sociale est composé de 13 caractères auxquels sont associés une clé de contrôle. Vérifiez que ces 2 éléments sont correctement renseignés car ils sont obligatoires.
SIG-05	Clé du numéro de sécurité sociale incorrecte	La clé de contrôle du numéro de sécurité sociale que vous avez renseignée ne correspond pas à la saisie du numéro de sécurité sociale. Vérifiez que ces 2 éléments sont correctement renseignés car ils sont obligatoires.